

Réponse aux interpellations de Madame Sophie LECRON,
Monsieur David AMBROSIO et Madame Sarah PIERRE

**Objet : Réquisition logement SDF et liste officielle des
logements inoccupés sur le territoire.**

Avant toute chose, il est nécessaire de préciser qu'aucun lien direct entre nombre de décès à la rue et l'absence de logement n'a pu être établi.

Néanmoins, il est établi que la toxicomanie et l'usage de produit exposant les consommateurs à de graves dangers d'overdose sont les principaux facteurs qui expliquent la recrudescence actuelle des décès pour les personnes à la rue victimes de dépendance.

Des produits dangereux et susceptibles de créer des overdoses mortelles circulent. Une alerte a été lancée à cet effet la semaine passée.

Le mal est dès lors bien plus profond et plus grave.

Il convient dès lors de renforcer la politique de prévention à l'égard

des assuétudes et d'aide à vis-à-vis des personnes toxicomanes mais il s'agit aussi de renforcer notre politique de répression des trafics via une augmentation des moyens consacrés à ces politiques.

Le principal problème d'accès à un logement décent et abordable financièrement concerne avant tout les femmes seules avec enfants en ce compris celles qui disposent d'un revenu.

Ces familles ne sont pas à la rue mais elles éprouvent d'énormes difficultés à trouver à un prix abordable un logement adapté et qui ne soit pas une passoire énergétique.

La nouvelle précarité en matière de logement se situe bien là, comme le montre une récente étude de la Ligue des familles.

Les moyens et les différents outils publics en matière de logement dont la réquisition doivent se diriger vers ces ménages monoparentaux.

Cela dit, vous savez que nous avons mis en place une politique importante dénommée Housing First qui commence à produire des effets tout à fait appréciables.

A cet égard, et pour répondre à Mme PIERRE, dont c'est la première interpellation : nous sommes occupés à mettre en œuvre la procédure prévue à l'article 80 du code wallon de l'habitat

durable.

D'après les informations en notre possession, nous sommes une des rares communes wallonnes à avoir lancé cette procédure.

Il s'agit évidemment d'une procédure de longue haleine : compte tenu des délais légaux, administratifs et de recours, les premières inscriptions sur la liste des logements présumés inoccupés devaient avoir lieu, le cas échéant, en septembre 2024.

Nous pourrons ensuite entamer les actions vis-à-vis des propriétaires. Je vous rends attentifs aux mécanismes de protections du droit de propriété : avant d'entamer l'action unilatérale ou l'action judiciaire, nous sommes obligés de passer par la voie amiable.

Il est donc impossible, à l'heure actuelle, de vous donner une date de première remise des logements sur le marché : tout dépendra du nombre de logements, de la volonté du propriétaire, de l'état du bien (travaux à réaliser ou non) et du mode de prise en gestion.

La généralisation de la procédure à tout le territoire est bien évidemment l'objectif à long terme. Mais il faudra la phaser pour tenir compte de la capacité de nos services à traiter le flux de données puis à mettre en œuvre cette procédure longue et

complexe. Pour rappel, une première sélection de logements a fait l'objet d'un constat de présomption d'inoccupation par le Collège en janvier 2024, la procédure est en cours. Une deuxième sélection de logements sera proposée au Collège dans le courant du mois d'avril.

Mais je retiens que nous avons enclenché la procédure et que notre détermination à aboutir est grande.

J'affirme que, évidemment, nous ne travaillons pas que vers les familles monoparentales, nous avons aussi une stratégie Housing First pour les personnes les plus précarisées.